

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, par le maire, Monsieur Claude LANDAIS, s'est réuni à la Mairie de Giverny, en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Monique DELEMME, Daniel DROIN, Yves HERGOUALC'H, Anne-Marie GRIFFON, Norbert FAVIN, Danielle MERIEUX, Jacques FALCHON, Grégoire BERCHE, Arnaud ETCHEBERRY, François LAMY.

Absents ayant donné pouvoir : Michel METZ à Daniel DROIN
Jean-Claude ROSIER à Arnaud ETCHEBERRY.

Absent excusé : Claude LELEU

Secrétaire de séance : Danielle MERIEUX

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2014, a été approuvé et validé par le conseil municipal.

HOMMAGE à Madame Françoise ECHAUBARD-HERVIEUX

Une minute de silence a été observée en hommage à Madame Françoise ECHAUBARD-HERVIEUX décédée le 12 Août 2014.

Le conseil municipal de Giverny a décidé à l'unanimité, ainsi que le permet la Loi, de siéger désormais à 14 conseillers municipaux.

PLAQUES SOUVENIRS CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la pose de plaques souvenirs sur les tombes des conseillers défunts, après approbation des familles, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

COMMISSIONS

Avec l'accord du Conseil Municipal unanime, Grégoire Berche, intégrera la commission scolaire et Arnaud Etcheberry, la commission cimetière, aux postes occupés par notre amie Françoise.

ECOLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la rentrée des classes des 31 élèves de Giverny s'est bien déroulée. Ces élèves sont encadrés par un directeur d'établissement, une enseignante titulaire et une enseignante suppléante, ainsi que une Atsem (Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle).

Deux enfants bénéficient de la garderie le matin dès 8 h et huit le soir jusqu'à 18h30.

La surveillance cantine sera assurée les Lundi-Mardi par M. Guillerm et Mme Chevallier Atsem, le mercredi et le Vendredi par Mme Toussaint et Mme Chevallier, le Jeudi par Mme Thomas et Mme Chevallier, pendant 2 heures.

RYTHMES SCOLAIRES

La mise en place des rythmes scolaires s'est faite dans une parfaite harmonie, avec l'aide du MDIG le mardi et de la Fondation MONET le vendredi durant une 1h30.

La contribution apportée par le MDIG : ateliers d'art plastique par une animatrice du musée

La contribution apportée par la Fondation Claude Monet : 34 séances de découvertes culturelles ludiques.

L'accueil des enfants se faisant sous le préau, il a été nécessaire d'acheter tables et chaises.

L'Etat s'est engagé à verser 50 € par enfant, pour l'année scolaire 2014-2015.

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Le Conseil général de L'Eure a adressé à la commune "le Rapport de l'Observatoire de l'Eau pour l'année 2013, il traite de l'état environnemental des lieux, de l'organisation des collectivités et des travaux réalisés en matière de protection de la ressource et d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'aménagement des rivières et de maîtrise des ruissellements.

En 2013, 10 millions d'euros ont été investis sur le département dans le domaine de l'eau pour contribuer à l'aménagement des territoires et à l'atteinte de l'objectif de bon état écologique demandé par la directive cadre européenne sur l'eau..."
Ce document a été mis à la disposition des conseillers municipaux par Monsieur le Maire.

ACQUISITION DE PRINCIPE DU MUSEE DES IMPRESSIONNISMES GIVERNY PAR L'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle)

DELIBERATION

OBJET : ACQUISITION DE PRINCIPE PAR L'EPCC DU MUSEE DES IMPRESSIONNISMES GIVERNY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal avoir reçu un courrier de Monsieur Jean Louis DESTANS, Président du Conseil général de l'Eure, portant sur l'acquisition du Musée des Impressionnistes Giverny.

Le montant de l'acquisition étant fixé à cinq millions d'euros (5 000 000 €).

Echéance : Un million d'euros (1 000 000 €) lors du compromis, octobre 2014.

Le solde, soit quatre millions d'euros (4 000 000 €) année 2016.

Détails du bien :

- Le Musée et tous les locaux situés dans le musée, au 99, rue Claude Monet,
- Le parc de stationnement du personnel et les jardins environnants situés au 99, rue Claude Monet,
- Le parc de stationnement des visiteurs et la propriété Vissault, situés au 70, rue Claude Monet,
- La colline dénommée de "La côte",
- La propriété Bertin, située au 99, rue Claude Monet.

La date du 23 octobre 2014 est proposée pour la signature du compromis.

**Le conseil municipal
après avoir délibéré
à l'unanimité**

approuve ce principe d'acquisition par l'EPCC.

POUVOIRS DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un courrier du Président de la CAPE, M. Gérard Volpatti, nous informe que certains pouvoirs de police peuvent faire l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, à savoir :

Assainissement, Collecte déchets ménagers, Aire d'accueil des gens du voyage, Circulation, Taxis et Habitat.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, refuse le transfert de compétence des pouvoirs de police concernant la circulation, les taxis et l'habitat à la CAPE.

PRISE DE LA COMPETENCE "AMENAGEMENT NUMERIQUE" DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE PAR LA CAPE

Délibération

OBJET : PRISE DE LA COMPETENCE "AMENAGEMENT NUMERIQUE" DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE PAR LA CAPE

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil que lors de la séance du 24 juin dernier, le conseil communautaire de la CAPE a délibéré favorablement et à l'unanimité, sur la prise de compétence "Aménagement Numérique".

Aussi, il appartient désormais aux 41 conseils municipaux de la CAPE de se prononcer à la majorité qualifiée (2/3 des communes qui représentent au moins 50% de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population communautaire).

Considérant le déficit d'aménagement numérique sur le département de l'Eure,

Considérant que le Département de l'Eure et ses partenaires se sont accordés sur la création d'un syndicat mixte ouvert, afin de gérer de manière unifiée leurs investissements en matière d'infrastructure de communications électroniques THD.

Considérant que la CAPE doit être dotée de la compétence "Aménagement Numérique" pour adhérer à ce syndicat.

**Le conseil municipal
ayant entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues,
Après avoir délibéré
à l'unanimité**

- Décide de la prise de compétence par la CAPE de la couverture numérique du territoire communautaire.

SIIVE – RETRAIT d'AMBLEVILLE

Délibération

OBJET : SIIVE RETRAIT d'AMBLEVILLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'harmoniser les statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée d'Epte, l'assemblée dans sa séance du 27 juin 2014 a délibéré sur le retrait de la commune d'Ambleville, qui n'est pas riveraine de la rivière Epte.

Chaque commune adhérente au SIIVE doit également délibérer sur le retrait de cette commune.

**Le conseil municipal
après avoir délibéré
à l'unanimité**

ACCEPTÉ le retrait de la commune d'Ambleville

2è TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RUE CLAUDE MONET

Une réunion d'information est prévue avec les riverains le 03 octobre 2014 à 18 heures – Salle des Fêtes de Giverny.

En raison d'une baisse de 10 % des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire a demandé aux Sociétés EAD et SODEREF de trouver 25.000 € d'économie.

Le montant prévu de cette 2ème tranche sera de 478.000 € HT après réduction.

Délibération

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE 2014

Monsieur le Maire expose le programme des travaux de la 2è tranche de la rue Claude Monet qui commenceront en novembre 2014, le premier appel de fond devant intervenir avant fin 2014.

Afin de palier à cet inconvénient, Monsieur le Maire demande la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200.000 € auprès du Crédit Agricole Normandie Seine aux conditions suivantes :

- Taux variable Euribor 1 mois moyenné à partir de la signature du contrat qui sera le 15 novembre 2014- validité 1 an.

**Le conseil municipal
Après avoir délibéré
à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place de cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Normandie Seine qui sera remboursée à réception des fonds.

Délibération

OBJET : REAMENAGEMENT DE LA RUE CLAUDE MONET - TRANCHE 2 - EMPRUNT COMPLEMENTAIRE POUR FINANCER LE FCTVA

M. le Maire expose au Conseil Municipal le réaménagement de la rue Claude Monet - tranche 2 - pour un coût de 423.938,68 € HT et 84.788 € de TVA soit un coût total de 508.726,68 €

Afin de mettre un maximum de fonds propre capital investissement, Monsieur le Maire explique que l'on peut financer le montant de la TVA (84.788 €), remboursé par l'Etat en année N+1, par un produit émis par le CA Normandie-Seine.

Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues, Après avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de recourir à un financement court terme par **LIBRELAN FCTVA** Euribor instantané
Montant de l'emprunt : 85.000 €
Taux variable, cotation au 9/09/2014 : Taux 1,294 %
Durée du crédit : 2 ans
Modalités de remboursement : Trimestriel /intérêts -
Possibilité de remboursements anticipés, sans pénalités, moyennant un préavis de 30 jours.
- Prend l'engagement au nom de la Collectivité :
 - d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
 - de rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat.
- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de ces concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

DECISION MODIFICATIVE n° 2

Délibération

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014 approuvant la décision modificative n° 1

Considérant d'autre part, la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

Le Conseil Municipal Après avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

GIVERNY - BP 2014
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération du 12 septembre 2014

FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2014	DM n°2	Total BP 2014	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2013	DM n°2	total BP 2014
Total Dépenses Fonctionnement		553 994,75	0	553 994,75	Total Recettes Fonctionnement		553 994,75	0	553 994,75

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2014	DM n°2	Total BP 2014	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2014	DM n°2	Total BP 2014
2128	Aménagement cimetière		10 000 €	10 000 €					
21311	Travaux Mairie		6 900 €	6 900 €					
2184	Mobilier	4 200 €	3 500 €	7 700 €					
2188	Matériel		500,00 €	500 €					
21318	Tx Autres Bâtiments public	36 537,00 €	-20 900,00 €	15 637 €					
				0 €					
Total Dépenses investissement DM			0,00 €		Total Recettes Investissement DM			0	
Total Dépenses investissement		540 802,59 €	0,00 €	540 802,59 €	Total Recettes Investissement		540 802,59	0	540 802,59

QUESTIONS DIVERSES

Commission départementale de la Nature, des paysages et des Sites : Nomination de Claude LANDAIS, Maire de Giverny à la commission des Sites et Paysages au titre de représentant de l'Union des Maires et des Elus de l'Eure.

Entretien cimetière : Nécessité de reprendre 5 à 6 concessions par an.

Bénévoles : Constituer une équipe de bénévoles, pour entourer le saule pleureur de la prairie, afin de le préserver. Ce saule figurerait parmi les plus anciens voire le plus ancien du département.

Remerciements AVAP pour attribution de notre subvention.

Séance levée à 23 h 45.